

PÈLERINAGE MILITAIRE INTERNATIONAL 2026

ACTIVATION DES BORNES ESCAMOTABLES DANS LA ZONE SÉCURISÉE

Circulation interdite sauf véhicules d'urgence & mise en place d'un portique (bd de la Grotte), limitant l'accès aux véhicules inférieurs à 2 m.

- du 21 mai 18 h au 22 mai 2026 3 h,
- du 22 mai de 8 h 30 à 14 h et de 16 h 30 au 23 mai 2026 à 3 h,
- du 23 mai de 8 h 30 au 24 mai 2026 à 3 h,
- du 24 mai de 8 h 30 à 15 h, puis de 18 h au 25 mai 2026 à 3 h.

PÉRIMÈTRE SÉCURISÉ PAR LES GLISSIÈRES EN BÉTON ARMÉ (GBA), BARRIÈRES ET/OU VÉHICULES DE LA COMMUNE :

Avenue du Paradis (au droit du numéro 13 - hôtel Arcades), **rue de la Grotte** (à l'intersection avec l'accès au Quai St Jean, à hauteur du couvent les Clarisses), **rue de l'Arberet** (intersection avec l'avenue du Paradis), **Rue Marie Saint-Frai** (en vis à vis du numéro 1, **avenue Peyramale**, intersection avec la rue Massabielle).

- du 21 mai 18 h au 22 mai 2026 2 h 15,
- du 22 mai de 18 h au 23 mai 2026 à 2 h 30,
- du 23 mai de 18 h au 24 mai 2026 à 2 h 30,
- du 24 mai de 18 h au 25 mai 2026 à 2 h 15.

La durée d'activation des bornes et la position des barrières peuvent être ajustées selon l'affluence, sur décision du responsable d'ordre.



INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Du 18 mai à 9 h au 27 mai à 19 h 15 :

- sur le trottoir, en vis à vis du numéro 13 de l'avenue du Paradis,
- sur deux emplacements de stationnement, en vis à vis du numéro 6 de l'avenue Peyramale,
- sur un emplacement de stationnement, en vis à vis du numéro 1 de la rue Marie Saint Frai,
- sur un emplacement de livraison, en vis à vis du 91 rue de la Grotte.

Du 21/05 à 5 h au 25/05 à 3 h :

- rue Sainte Marie,
- rue Saint Joseph,
- avenue Bernadette Soubirous,
- boulevard Père Rémi Sempé,
- place Monseigneur Laurence,
- avenue Monseigneur Théas,
- avenue Monseigneur Schoepfer.

Du 21/05 18 h au 22/05 3 h, du 22/05 de 18 h jusqu'au 23/05 à 3 h, du 23/05 de 18 h jusqu'au 24/05 à 3 h, du 24/05 à 18 h jusqu'au 25/05 à 3 h :

- du n° 1 au 15 de l'avenue du Paradis,
- du n° 2 au 8 de l'avenue Peyramale,
- du n° 1 au 11 de la rue Marie Saint-Frai,
- sur le Pont Vieux,
- du n° 91 au 104 de la rue de la Grotte.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute.

La Ville de Lourdes

